



Berne, le 15 décembre 2016  
Fritz Zurbrügg

---

## Remarques introductives de Fritz Zurbrügg

Je présenterai tout d'abord notre évaluation actuelle de la situation dans le domaine de la stabilité financière. Je commencerai par les grandes banques, puis je passerai aux banques axées sur le marché intérieur. Pour terminer, je dirai quelques mots sur la nouvelle série de billets de banque.

### Grandes banques

Depuis la publication, en juin, de notre *Rapport sur la stabilité financière*, les grandes banques suisses ont légèrement amélioré leur dotation en fonds propres et sensiblement augmenté le volume de leurs instruments de *bail-in*. Ces instruments sont des fonds de tiers pouvant être utilisés pour absorber des pertes ou convertis en fonds propres en cas d'assainissement ou de liquidation. Ils servent de base à la liquidation ordonnée ou à la restructuration d'une banque lors d'une crise. Les exigences qualitatives et quantitatives qu'ils doivent remplir constituent – en plus des exigences de fonds propres – un pilier important de la réglementation *too big to fail* révisée, qui est entrée en vigueur début juillet.

La réglementation révisée prévoit un renforcement graduel des exigences durant une période de transition qui s'étend jusqu'à début 2020. Pour ce qui est des fonds propres de base durs, les deux grandes banques remplissent déjà en grande partie les exigences qui s'appliqueront au terme de la période de transition. Elles devront toutefois faire des efforts supplémentaires à terme pour ce qui est des instruments de *bail-in* et du capital convertible à seuil de déclenchement élevé (*high trigger CoCos*). Ces derniers instruments peuvent être convertis en fonds propres de base durs ou utilisés pour absorber les pertes dans une perspective de continuité de l'exploitation. Pour constituer les volumes requis d'instruments de *bail-in* et de capital convertible à seuil de déclenchement élevé, les banques ont la possibilité de remplacer des instruments existants par d'autres qui satisfont aux exigences de qualité accrues.



## Conférence de presse

Il est important, et même indispensable, que les grandes banques renforcent leur résilience en accumulant du capital convertible à seuil de déclenchement élevé, comme le prévoit la nouvelle réglementation. En effet, le potentiel de pertes de ces établissements reste substantiel au regard de leur dotation en fonds propres. En raison de leur importance considérable pour l'économie suisse, il est primordial qu'ils continuent à détenir suffisamment de fonds propres, y compris en cas de telles pertes. De plus, en Suisse comme à l'étranger, les marchés évaluent d'un œil critique la résilience des banques. Renforcer cette dernière permettrait donc de les convaincre de la solidité des banques. Cela réduirait ainsi la probabilité de chutes de certains cours boursiers et de fortes hausses des primes liées au risque de défaillance de crédit, dont l'année écoulée a fourni des exemples chez certains établissements.

Par ailleurs, il est également primordial que les grandes banques continuent à améliorer leur capacité de liquidation. Aussi faut-il qu'elles disposent d'un volume suffisant d'instruments de *bail-in* et définissent des plans d'urgence et des plans de liquidation qui soient crédibles. Les plans d'urgence doivent garantir la poursuite des fonctions importantes pour la Suisse en cas de menace d'insolvabilité. Ils nécessitent une collaboration efficace avec les autorités étrangères compétentes, et cette collaboration est elle-même conditionnée par l'existence de plans de liquidation à l'échelle internationale.

En matière de plans d'urgence, les deux grandes banques suisses ont pris des mesures importantes en fondant des filiales suisses qui regroupent les fonctions d'importance systémique. A cet égard, il est déterminant que ces filiales disposent d'une indépendance opérationnelle et financière suffisante par rapport au reste de l'établissement. Les deux grandes banques devront avoir mis en œuvre leurs plans d'urgence au plus tard d'ici fin 2019. Il incombera à la FINMA d'évaluer ensuite si ces plans permettent effectivement la poursuite des fonctions d'importance systémique.

### **Banques axées sur le marché intérieur**

J'en viens à présent aux banques axées sur le marché intérieur. Les principaux risques auxquels ces banques sont exposées émanent toujours des marchés hypothécaire et immobilier. La croissance est demeurée à peu près stable sur ces marchés dans les six derniers mois, à un niveau relativement bas. Dans le même temps, les déséquilibres sur les marchés hypothécaire et immobilier se sont légèrement atténués en raison de l'évolution des fondamentaux.

Malgré cette évolution récente, les risques qui se sont développés dans le secteur bancaire suisse depuis le début de la phase de taux bas en 2008 demeurent considérables. Les déséquilibres sur les marchés hypothécaire et immobilier s'inscrivent ainsi toujours à un niveau comparable à celui atteint en 2014, année durant laquelle le volant anticyclique sectoriel de fonds propres a été fixé à 2%. En outre, la propension au risque des banques axées sur le marché intérieur demeure élevée, comme le montrent les risques de taux d'intérêt et ceux liés au dépassement de la capacité financière des emprunteurs auxquels elles s'exposent dans le secteur hypothécaire.

## Conférence de presse

Les simulations de crise effectuées par la Banque nationale laissent penser que ces établissements disposent de suffisamment de fonds propres pour faire face à ces risques actuellement. Dans un contexte de taux bas persistant, ce constat est réjouissant.

A l'avenir également, il sera décisif pour la stabilité du système financier que les risques pris par les banques demeurent à un niveau supportable. L'environnement actuel de taux bas crée de fortes incitations pour les banques, lors de l'octroi de prêts, à prendre des risques de taux et des risques de dépassement de la capacité financière. Parmi les sujets abordés dans le débat public, il est question de l'opportunité d'un abaissement du taux d'intérêt théorique utilisé pour évaluer la capacité financière des emprunteurs. Ce taux n'est pas fixé sur le plan réglementaire et varie d'une banque à l'autre. Il joue néanmoins un rôle essentiel dans l'évaluation de la capacité financière des emprunteurs. Les banques appliquent généralement un taux d'intérêt théorique de 5%.

Permettez-moi de détailler ce point. Il est certes possible que la phase actuelle de taux bas se prolonge encore longtemps, et que l'augmentation des taux n'ait lieu que très progressivement. Mais en règle générale, les prêts hypothécaires pèsent sur la situation financière des emprunteurs et sur les bilans des banques durant des décennies. Aussi est-il pertinent, pour évaluer la capacité financière des emprunteurs et déterminer le risque de taux, de prendre en compte l'évolution des taux sur le long terme. Malgré la pression qui s'exerce actuellement sur leurs marges d'intérêt, il est donc nécessaire que les banques continuent de définir leur politique de risque dans une perspective de long terme.

L'évolution des taux sur le long terme fournit certes de bons arguments pour affirmer que demain, le taux moyen pourrait s'inscrire à un niveau plus bas qu'hier. Mais il serait infondé d'en conclure que le niveau actuel des taux représente le nouvel équilibre. Même dans l'hypothèse d'un recul général du niveau moyen des taux d'intérêt, le niveau observé ces dernières années demeure exceptionnel. Les taux longs s'inscrivent actuellement près de 300 points de base en dessous de leur moyenne des dix années qui ont précédé le début de la crise financière. De plus, l'expérience montre que les taux d'intérêt peuvent, selon la conjoncture, augmenter très rapidement et d'une manière imprévisible, et dépasser leurs valeurs d'équilibre de long terme.

Si les banques abaissent leur taux d'intérêt théorique ou s'exposent à davantage de risques de taux de manière généralisée, cela pourrait en outre entraîner un regain de croissance sur les marchés hypothécaire et immobilier. La Banque nationale continuera d'observer attentivement la situation et examinera régulièrement s'il y a lieu d'adapter le volant anticyclique de fonds propres.

## **Annnonce de la date de mise en circulation du billet de 20 francs**

Je terminerai en vous faisant part de quelques remarques sur la nouvelle série de billets de banque. Le 12 avril dernier, la Banque nationale a mis en circulation le nouveau billet de 50 francs. Depuis, la nouvelle coupure a été majoritairement bien accueillie, tant par la population que par les spécialistes. Comme nous l'avions prévu, aujourd'hui, c'est -à-dire un

**Conférence de presse**

peu plus de six mois après l'émission de cette coupure, les deux tiers environ des billets de 50 francs de l'ancienne série ont déjà été échangés.

La prochaine coupure émise sera celle de 20 francs. Nous la présenterons lors d'une conférence de presse le mercredi 10 mai 2017 et la mettrons en circulation une semaine plus tard, soit le 17 mai 2017. A partir de cette date, les nouveaux billets de 20 francs seront émis en continu.

L'émission de la troisième coupure, celle de 10 francs, devrait intervenir à l'automne 2017. Nous communiquerons la date exacte en temps opportun.